

[89r] Le 6 avril, l'illustrissime seigneur partit avec les siens du dit lieu et se transporta à l'église vice-paroissiale de l'église de la Très Sainte Annonciation du lieu de Sant'Antonino de la piève d'Aregno du diocèse d'Aleria et il y fut reçu avec révérence par le révérend Pietro Maria Manuelli, économe ; et après les prières d'usage, il visita le Très Saint Sacrement, qu'il vit excellemment tenu et l'économe en bénit le peuple.

Le baptistère est également convenable, mais les petits vases des huiles saintes, en étain, ne sont pas décents. Il y a cinq autels. Le maître autel est dédié à la dite Bienheureuse Vierge ; le deuxième, du côté de l'Évangile, est celui des Âmes du Purgatoire ; le troisième celui du Très Saint Rosaire, où n'est pas encore érigée de compagnie ; le quatrième, de l'autre côté, celui de Santa Caterina *vergine e martire*. Cet autel fut érigé et doté par le feu prêtre Luciano Silvestri, comme indiqué dans le testament établi par Domenico Croce, notaire public, le 31 mai 1736, avec charge de 112 messes ; mais comme les terres ne rendent pas leur revenu d'autrefois, les messes ont en conséquence été réduites par l'illustrissime et révérendissime seigneur Matteo De Angelis, évêque d'Aleria, au nombre de 70, le 25 juillet 1755. On ignore cependant de quelle compétence l'évêque l'a fait ; il n'est en effet nullement [89v] établi que le dit évêque ait obtenu du Saint Siège de telles compétences de réduire les charges des messes, et on trouve que de telles réductions ont été faites partout par le même ordinaire. Le chapelain actuel est le prêtre Luciano Silvestri, de qui dépend l'entretien du dit autel. Sur les dites messes, douze doivent être célébrées à l'autel du Très Saint Rosaire. Le cinquième autel est celui de Santa Croce, où est érigée une chapellenie ou legs pieux de messes à proportion des produits provenant d'un bien immeuble, à raison de 12 sous pour une messe, laissé par feu Anna de feu Antonello, comme indiqué dans le testament établi par le notaire Giuseppe Maria Savelli le 23 novembre 1703. L'entretien incombe cependant au peuple.

Les dits autels et l'église ne sont pas décents, comme indiqué dans les décrets (etc.) ; les parois sont en effet couvertes de poussière et écaillées en plusieurs endroits et les ornements [sacrés] sont des plus misérables.

L'actuel curé est le prêtre Vincenzo Pietri, piévan, qui, comme il a obtenu la dite église par [90r] concours tenu par l'illustrissime et révérendissime évêque d'Aleria, Matteo De Angelis dans la cité de Bastia contre le décret des chefs de ce Royaume<sup>1</sup>, ne peut actuellement la posséder en paix ni y résider.

Les revenus annuels de cette piève sont de 1600 lires. 30 écus de pension. 86 familles. 14 prêtres. 280 âmes. Autel privilégié : autel du Très Saint Rosaire.

---

<sup>1</sup> Le gouvernement national de Pascal Paoli.

Ensuite, il visita la *casazza* dédiée à Sant'Antonio da Padova récemment édifiée. Y est érigée une compagnie et il y a 200 confrères et consœurs. Le dit oratoire, quoique excellemment fait, est cependant très laid en raison de la laideur du modelage des statues.

La pension à payer par le piévan dont il été question *supra* est de 30 écus : 20 en faveur du prêtre Giovanni Lorenzo Fraticelli et 10 en faveur de l'église.

Dans le dit lieu, il y deux oratoires. Un sous le titre du Nom de Marie, érigé par le feu capitaine Carlo Francesco et par le révérend Angelo Francesco, frères, fils de feu Giovanni Paolo Antonini, le 16 septembre 1696. La somme de dotation de la chapelle est de 4000 livres. La charge est de quatre messes par [90v] semaine à célébrer dans la dite chapelle. Le chapelain actuel est le prêtre Carlo Andrea Antonini, mais comme il est hors du Royaume, la charge est honorée par les révérends prêtres Emmanuele Antonini et Antonio Franceschini du lieu de Pigna. Ces derniers, comme les autres, affirmèrent par serment y avoir satisfait complètement.

Autre chapelle ou oratoire sous le titre de la Nativité de Marie ; il y a également une chapellenie et le chapelain du moment est le prêtre Giovanni Battista Savelli ; comme il n'a pu trouver le testament de fondation de la chapellenie, j'ai jugé suffisant de l'avoir ainsi indiqué plutôt que de rapporter des choses confuses.

[...]

Pour l'église vice-paroissiale de la Très Sainte Annonciation du lieu de Sant'Antonino Qu'on ajoute au confessionnal près du baptistère une grille en en fer blanc dans le mois, autrement qu'il soit interdit ; que soient ajoutées aux autres des images saintes, la notification des cas réservés et la bulle *In Cena Domini* dans les deux mois, sous peine de vingt livres.

Qu'on répare dans les quatre mois le pavement depuis le *presbyterium* jusqu'à l'autel et qu'on fasse une porte au clocher, sous peine de cent livres.

Qu'on plaque en or tous les calices dans l'année, au terme de laquelle [112v] ils soient interdits ; quant au petit calice, qu'il soit interdit jusqu'à réparation et plaquage en or avec la patène.

Qu'on enduise de chaux et blanchisse les parois de l'église dans les deux ans, sous peine d'interdit de l'église.